INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 18 décembre 2023 à 19h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	Mairesse
	M. Gilles Goyette	Conseiller municipal
	Mme Josée Chouinard	Conseillère municipale
	M. Pierre Frigon	Conseiller municipal
	M. Yvon Laforme	Conseiller municipal
	Mme Marie-Hélène Piché	Trésorière
	M. Michel Champagne	Directeur général
Sont absents :	M. Marc St-Amant	Conseiller municipal
	M. Guy Baillargeon	Conseiller municiapl
	Me Julie Francoeur	Greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

2023-12-316 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller
appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-317 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller
appuyé par Mme. Josée Chouinard, conseillère
et résolu de dispenser la direction générale de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion et dépôt du projet de *règlement numéro 537-2023 établissant les taux de taxation, les tarifications ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2024*;
4. Avis de motion et dépôt du projet de *règlement numéro 538-2023 décrétant la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2024*;
5. Résolution pour le dépôt d'une demande de contribution financière auprès du FRR-Volet 2 de la MRC de Mékinac, dans le cadre du projet de construction d'un « skatepark »;
6. Résolution pour l'acceptation du budget 2024 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac;

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

7. Résolution pour l'acceptation du contrat de cueillettes des ordures et du choix de 13 cueillettes;

8. Période de questions;

9. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 537-2023 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION, LES TARIFICATIONS AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊT ET LES VERSEMENTS POUR 2024

Monsieur le conseiller Gilles Goyette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le *règlement numéro 537-2023 établissant les taux de taxation, les tarifications ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2024.*

Ce règlement a pour objet d'établir les taux de taxation, les tarifications ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour l'année 2024.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 538-2023 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-TITE POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le conseiller Yvon Laforme donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le *règlement numéro 538-2023 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2024.*

Ce règlement a pour objet d'établir des tarifs administratifs, des frais de location, des frais de services, des tarifs d'activités et des frais de licences pour financer certains biens, services et activités de la Ville.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-12-318

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUPRÈS DU FRR-VOLET 2 DE LA MRC DE MÉKINAC DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN « SKATEPARK »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire procéder à la construction d'un « skatepark »;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un « skatepark » est inscrit au Plan Triennal des Immobilisations 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction nécessite un investissement important et que des sommes sont disponibles au FRR-VOLET 2 de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Gilles Goyette, conseiller appuyé par Josée Chouinard, conseillère et résolu :

QUE le conseil municipal dépose une demande pour le projet de construction d'un « skatepark » auprès du FRR volet-2 de la MRC de Mekinac;

QUE le conseil municipal autorise Mme. Isabelle Gauthier à signer le protocole et toute documentation nécessaire avec la MRC pour donner effet au projet;

Adopté à l'unanimité

2023-12-319 **RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2024 DE LA RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC**

CONSIDÉRANT QUE les autorités de la Ville ont pris connaissance du budget 2024 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac qui s'élève à 923 407.20$;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2024 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac respecte les capacités financières de la Ville et que sa quote-part 2024 s'élève à 364 812,07$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Yvon Laforme, conseiller appuyé par Josée Chouinard, conseillère et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le budget 2024 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac.

Adopté à l'unanimité

2023-12-320 **RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT POUR LA COLLECTE DES ORDURES À L'ENTREPRISE SERVICE CITÉ PROPRE INC. SELON LE DEVIS COMMUN PRÉPARÉ PAR LA MRC DE MÉKINAC ;**

CONSIDERANT QUE la MRC de Mékinac a préparé un devis commun concernant la collecte des ordures, pour les années 2024, 2025 et 2026, assorti d'une option de prolongation de deux (2) ans supplémentaires ;

CONSIDERANT QUE l'entreprise Service Cité Propre inc. est en mesure d'offrir le service de collecte des ordures selon le devis commun ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par Gilles Goyette, conseiller appuyé par Pierre Frigon, conseiller et résolu :

QUE le conseil municipal opte pour une fréquence de treize (13) collectes porte-à-porte pour l'année 2024 et conserve la possibilité d'apporter un changement pour les années suivantes ;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse à signer le contrat commun préparé par la MRC de Mékinac.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2023-12-321 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Pierre Frigon, conseiller appuyé par Yvon Laforme, conseiller et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Michel Champagne, directeur général — Annie Pronovost, mairesse

Formules Municipales No 5614-A-MG-O